



Ministère de la
Culture et de la
Communication

—
L'enseignement
supérieur
des arts
plastiques

35

questions/
réponses

« Pour la proposition, j'ai choisi de traiter de l'approche matérielle de l'apprentissage des arts plastiques car nous avons en effet au cours de notre cursus l'occasion de pouvoir nous exprimer au travers de nombreux moyens matériels, nous poussant à investir des matériaux, des plus rudes aux plus sensibles, qui ont leur propre existence dans le processus de création, à savoir dans leur utilisation, transformation, destruction.

Ainsi, la plaque offset est un report d'empreinte qui, du papier retourne au papier. De même, la sérigraphie est une approche sensible de l'impression manuelle à l'heure de l'impression de masse, et offre de subtiles trames pouvant être imprimées sur les matériaux les plus durs et robustes. »

Couverture réalisée par Jérémy Barrault, étudiant en 2^{ème} année en design graphique à l'École nationale des beaux-arts de Lyon, lauréat 2011 du concours organisé par la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture et de Communication.

www.jeremybarrault.com

EDITORIAL

L'enseignement supérieur des arts plastiques : une force majeure dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur des arts plastiques placé sous le contrôle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication est formé d'un réseau d'établissements également répartis sur le territoire national, dont deux situés en Outre-Mer.

Assuré à la fois par des artistes, des théoriciens et des professionnels de la culture engagés dans l'art, l'enseignement supérieur des arts plastiques est un enseignement de l'art par l'art opérant un dialogue permanent entre la pratique et la théorie.

Aujourd'hui, après s'être inscrit dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur et avoir regroupé ses établissements, l'enseignement supérieur artistique relevant du ministère de la Culture et de la Communication représente un réseau cohérent et dynamique de 45 établissements, au service de la formation des artistes et professionnels des arts plastiques. A l'appui des programmes européens et de programmes spécifiques, il encourage particulièrement ses étudiants à la mobilité internationale.

L'adossement à la recherche est une donnée essentielle d'une formation supérieure. Dans nos établissements, centrés autour de l'élaboration progressive du projet de l'étudiant, la recherche ouvre des voies à l'interaction avec d'autres domaines et à une ouverture impactant la démarche de création. Le cursus emprunte dès le premier cycle les voies d'une initiation à la recherche, consolidée au fil des semestres par des ateliers et des cours de méthodologies. Ce travail se renforce à l'approche du diplôme.

Créatrice de partenariats souvent inédits, la recherche artistique induit une dynamique appréciée et productive au sein de la communauté de la recherche et de l'innovation. Elle permet également la prise en compte de la dimension artistique dans des processus industriels ou entrepreneuriaux innovants (environnement, développement durable, cosmétique...).

Monsieur Jean-Pierre Simon
Directeur adjoint chargé des arts plastiques

arts plastiques 2011-2012

Le réseau des écoles
supérieures d'art



L'enseignement supérieur des arts plastiques relevant du ministère de la Culture et de la Communication

45 établissements délivrent, sur 58 sites, des formations sanctionnées par des diplômes à bac + 3, + 5 et +7 en art, design et communication.

Ils accueillent plus de 11.000 étudiants en cursus diplômant.

• Entrer dans une école supérieure d'art

1- Qu'est-ce qu'une école supérieure d'art relevant du ministère de la Culture et de la Communication ?

Les écoles supérieures d'art sont des établissements d'enseignement supérieur qui ont pour vocation de former des professionnels, des artistes et des créateurs dans le domaine des arts visuels. On distingue les écoles supérieures d'art, qui relèvent du contrôle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, des écoles supérieures d'arts appliqués et des formations aux métiers d'art, qui relèvent le plus souvent du ministère de l'Éducation nationale (c'est le cas de l'École Estienne et de l'École Boulle par exemple).

Les écoles¹ relevant du ministère de la Culture et de la Communication délivrent un enseignement supérieur, post-baccalauréat. Parmi ces dernières, on dénombre 10 écoles nationales, 34 écoles territoriales et le Studio national des arts contemporains du Fresnoy.

¹ Voir la liste des écoles en annexes 2 et 4.

Ces établissements préparent les étudiants à des diplômes nationaux ou des diplômes d'écoles à bac+3, +5 et +7.

Le projet personnel de l'étudiant est au cœur de la pédagogie des écoles supérieures d'art. Le programme des études comporte des disciplines théoriques et pratiques enseignées par des professionnels et des théoriciens de haut niveau. Les étudiants sont appelés, au cours du cursus, à expérimenter les différents matériaux et techniques, des plus traditionnels aux médias audiovisuels et aux technologies numériques, qui servent de support à la création.

2- Quelle est la différence entre une école nationale et une école territoriale d'art ?

Les 10 écoles nationales sont financées par l'État et relèvent de sa tutelle administrative et financière. Les écoles territoriales sont elles financées principalement par les villes ou les communautés d'agglomérations. Depuis 2011, ces dernières ont pris la forme d'établissement public de coopération

culturelle disposant de l'autonomie juridique et pédagogique. Le contrôle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication s'exerce de la même façon sur toutes les écoles du réseau.

3• Comment choisir entre plusieurs écoles supérieures d'art ?

Les écoles supérieures d'art proposent des formations dans trois options² ; art, design et communication et certaines d'entre elles donnent une orientation particulière (design culinaire, bande dessinée, espace sonore, design graphique...) qui se traduit par l'ajout d'une mention à l'intitulé du diplôme national.

Parallèlement, 4 écoles nationales préparent à des diplômes d'école : l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI/Les Ateliers), l'École nationale supérieure des beaux arts (ENSBA) et l'École nationale de la photographie d'Arles (ENSP).

Le Studio national des arts contemporains du Fresnoy (sous statut associatif) délivre un diplôme spécifique en deux ans après un diplôme à Bac +5.

La plupart des écoles organisent des journées portes ouvertes, entre janvier et juin, qui sont l'occasion pour les futurs candidats de s'informer sur les formations proposées et de rencontrer des professeurs et des étudiants dans leurs ateliers. Les dates de ces journées sont consultables sur le site Internet de chaque école³ ainsi que sur le site de l'Association Nationale des Directeurs des Ecoles supérieures d'Art (ANDEA), dans la rubrique Agenda.

Renseignements : www.andea.fr

4• Comment entrer dans une école supérieure d'art ?

L'admission en première année dans une école supérieure d'art se fait par concours, mais il est aussi possible de rentrer en cours de cursus par équivalence⁴.

5• Quand peut-on s'inscrire en école supérieure d'art ?

Il est conseillé aux élèves en classe de terminale de se renseigner auprès de chaque école dès le début de l'année civile précédent l'inscription. Pour certaines d'entre elles, la date limite d'inscription au concours d'admission est fixée à la fin mars.

Les modalités et les dates de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription au concours d'entrée des écoles supérieures d'art ainsi qu'aux pré-admissions pour l'ENSBA et l'ENSAD, sont consultables sur les sites Internet des écoles ainsi que sur le site de l'ANDEA.

6• En quoi consiste le concours ?

- L'organisation du concours relève de chaque école. Les épreuves d'admission en première année comprennent généralement :

- une épreuve pratique,
- une épreuve écrite de culture générale,
- et un entretien de motivation du candidat avec le jury d'admission à partir d'un dossier artistique.

7• Le baccalauréat est-il exigé pour entrer dans une école supérieure d'art ?

Les candidats à l'admission en première année doivent justifier du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger équivalent. A titre exceptionnel, une école peut accorder une dérogation.

4 L'entrée en cours de cursus est traitée en question 10.

2 La liste des options proposées figure en annexe 3.

3 Les coordonnées des écoles figurent en annexes 2 et 4.

8• Est-il nécessaire de suivre une année préparatoire ?

Il n'est pas indispensable de suivre une année préparatoire pour se présenter aux concours d'entrée. Toutefois, l'exercice d'une pratique plastique, tel que le suivi d'une filière spécialisée au lycée ou de cours municipaux, peut contribuer à une bonne préparation.

9• Existe-t-il des classes préparatoires ou des ateliers publics ?

Il existe des classes préparatoires publiques. Compte tenu du nombre de candidats, elles recrutent sur dossier, voire sur épreuve d'admission. Parallèlement, plusieurs écoles supérieures d'art préparant aux diplômes nationaux proposent des ateliers et des cours publics. Ils sont organisés de façon spécifique pour les candidats aux concours d'admission en première année.

Ces classes préparatoires ou ateliers publics n'ouvrent droit à aucune validation justifiant une admission en cours de cursus dans une école supérieure d'art.

De manière générale, l'inscription dans ces établissements n'ouvre pas droit au statut d'étudiant, au régime étudiant de la Sécurité sociale et aux bourses sur critères sociaux. Toutefois, certains d'entre eux ont obtenu un agrément permettant à leurs élèves de bénéficier de la Sécurité sociale étudiante, et de manière exceptionnelle, du statut

d'étudiant et des bourses sur critères sociaux. Il convient donc de se renseigner auprès de chaque établissement.

Plusieurs responsables de classes préparatoires publiques se sont regroupés au sein de l'Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art (APPEA).

Renseignements : www.appea.fr

10• Quelles sont les conditions et les modalités pour entrer dans une école supérieure d'art en cours de cursus ?

On peut également intégrer une école supérieure d'art en cours de cursus, si les études antérieures en France comme à l'étranger, les expériences professionnelles et acquis personnels, le justifient.

Les dossiers sont examinés par une commission d'équivalence placée auprès de l'établissement, qui apprécie la motivation et les aptitudes artistiques des candidats.

11• Quelles sont les conditions d'âge fixées pour l'admission dans une école supérieure d'art ?

Il n'existe pas de limite d'âge généralisée à l'ensemble des écoles supérieures d'art et il convient de se reporter au livret de l'étudiant ou de consulter le site Internet de chaque établissement.



Courtesy : Ecole nationale supérieure d'Art de Limoges

• Coursus et diplômes

12• Quels sont les cursus proposés par les écoles supérieures d'art préparant aux diplômes nationaux ?

Il existe deux cursus conduisant à des diplômes nationaux :

- Le cursus art et technique, constitué d'un cycle unique, mène au Diplôme national d'arts et techniques (**DNAT**) en trois ans. Il se décline en quatre options : design d'espace, design graphique, design de produit et design textile. A l'issue de ce cursus, les étudiants peuvent choisir de s'insérer directement dans la vie professionnelle ou de poursuivre des études supérieures.

- Le cursus art et expression plastique, d'une durée de cinq ans est structuré en deux cycles :

- le 1^{er} cycle, ou phase programme menant au Diplôme national d'arts plastiques (**DNAP**) en trois ans,
- le 2^{ème} cycle, ou phase projet, consacré au développement du projet personnel de l'étudiant, conduisant au Diplôme national supérieur d'expression plastique (**DNSEP**) après deux années supplémentaires. Ces deux diplômes se déclinent en trois options : art, communication et design.

13• Si l'on s'arrête en cours de cursus, est-il possible de comptabiliser les années réalisées ?

Des certificats sont délivrés pour la validation des années intermédiaires :

CEAP

Le certificat d'études d'arts plastiques sanctionne la validation des deux premières années d'études.

CESAP

Le certificat d'études supérieures d'arts plastiques peut être obtenu à l'issue de la quatrième année d'études.

D'autre part, les étudiants disposent d'un certain nombre de crédits européens de transfert (ECTS), qui peuvent donner droit à des équivalences à l'université.

14• Peut-on partir à l'étranger, en cours de cursus ?

La dimension internationale de l'activité des écoles est d'une importance majeure. Elle se manifeste par :

- les échanges et voyages d'études d'étudiants et d'enseignants,
- la participation à des expériences pédagogiques et de recherche à caractère international,
- le souci de se situer dans le champ de l'harmonisation européenne des enseignements supérieurs (conférence de Bologne).

Plus de la moitié des écoles d'art françaises sont membres du réseau Erasmus. L'Europe occupe une place importante dans les relations pédagogiques et dans ces échanges – projets ponctuels ou pérennes – avec 62 % des projets, parmi lesquels 29 % avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Grande-Bretagne.

Les écoles supérieures d'art bénéficient chaque année de financements complémentaires auprès de l'Institut français, dans le cadre du programme « Entr'écoles ». (Source : site de l'ANDEA)

La quatrième année est notamment mise à profit pour réaliser ces échanges. Désormais, un étudiant d'une école supérieure d'art peut faire valider les semestres d'études suivis à l'étranger, dans le cadre du contrat qu'il a conclu avec son établissement d'origine.

15• Quels sont les différents diplômes ?

Il existe deux types de diplômes :

1/ Les diplômes nationaux

DNAT

Le diplôme national d'arts et techniques - diplôme de réalisateur designer, à finalité professionnelle, sanctionne un cursus de trois années d'études supérieures. Il est inscrit au répertoire national de certifications professionnelles au niveau II.

DNAP

Le diplôme national d'arts plastiques, diplôme intermédiaire à caractère généraliste, sanctionne les trois premières années d'études supérieures du cycle long.

DNSEP

Le diplôme national supérieur d'expression plastique – diplôme de créateur concepteur en expression plastique –, diplôme à caractère généraliste, sanctionne cinq années d'études supérieures. Il est inscrit au Répertoire national de certifications professionnelles au niveau I, le plus élevé. Il permet de se présenter aux concours externe et interne du Capes et du Capet ainsi qu'aux concours externe et interne de l'agrégation (sous réserve des conditions d'ancienneté de service).

2/ Les diplômes d'école

Diplôme national supérieur d'arts plastiques

Ce diplôme sanctionne cinq années d'études à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris. Il est inscrit au répertoire national de certifications professionnelles au niveau I. Un diplôme de premier cycle (fin de troisième année) a également été mis en place.

Diplôme de créateur industriel

Ce diplôme est délivré par l'École nationale supérieure de création industrielle à l'issue d'un cursus de cinq années. Il est inscrit au répertoire national de certifications professionnelles (RNCP) au niveau I.

Diplôme de designer textile

Ce diplôme est délivré à l'issue d'un cursus de trois années à l'École nationale supérieure de création industrielle.

Diplôme de l'École nationale supérieure d'arts décoratifs

Ce diplôme sanctionne cinq années d'études à l'École nationale supérieure des arts décoratifs de Paris. Il est inscrit au RNCP au niveau I.

Diplôme de l'École nationale de la photographie

Pour être admis dans cet établissement, les candidats doivent avoir validé deux années d'études supérieures dans le domaine artistique et réussir le concours d'entrée. Le diplôme délivré par l'École nationale de la photographie sanctionne un cycle de trois années d'études. Il est inscrit au RNCP au niveau I.

Diplôme du Studio national des arts contemporains du Fresnoy (Tourcoing)

Les candidats à l'entrée dans cette école doivent être titulaires du baccalauréat (ou équivalence reconnue) et justifier de cinq années d'études supérieures d'art, de cinéma, de photographie, d'architecture, de design, de danse..., ou d'expérience artistique ou professionnelle. Le cursus d'une durée de deux ans conduit à la réalisation d'un projet et est sanctionné par un diplôme agréé.

16- Les formations et les diplômes dans les écoles supérieures d'art bénéficient-ils d'une véritable reconnaissance ?

Les études dans les écoles supérieures d'art sont des formations organisées suivant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Elles sont reconnues professionnellement par l'inscription au répertoire national de certification professionnelle⁵.

Le ministère de la Culture et de la Communication a par ailleurs obtenu la reconnaissance des diplômes à Bac+5 au grade de master par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les premiers diplômes conférant grade de master seront délivrés dès la prochaine session, en 2012.

⁵ Ce point est développé en question 34.

• Vie étudiante

17- Quel est le montant des droits d'inscription à l'examen d'entrée ?

Le montant des droits d'inscription à l'examen d'entrée pour l'année universitaire 2011-2012 varie selon les établissements. Le taux des droits d'inscription à l'examen d'entrée de l'École nationale supérieure des beaux-arts et de l'École nationale supérieure des arts décoratifs est fixé à 50 €. Il est fixé à 35€ pour les Écoles nationales supérieures d'art de Bourges, de Cergy, de Limoges, de Nancy, de Dijon, de la Villa Arson et l'École nationale supérieure de la photographie. Il s'élève à 53€ pour l'École nationale supérieure de création industrielle. Il peut être gratuit ou aller jusqu'à environ 50€ pour certaines écoles territoriales, la moyenne se situant autour de 30€.

18- Combien coûtent les études dans une école supérieure d'art ?

Le taux annuel des droits de scolarité dans les écoles nationales supérieures d'art est de 369€ pour l'année universitaire 2011-2012. Pour les écoles territoriales, il est très variable et il convient de se renseigner auprès de chaque établissement.

Les écoles mettent à la disposition des étudiants de nombreuses ressources (ateliers, ordinateurs, etc.). Certains frais restent cependant à la charge des étudiants, notamment pour le matériel nécessaire à la réalisation de leurs projets.

19- Peut-on obtenir une bourse sur critères sociaux ?

Ayant le statut d'étudiant, au même titre que les étudiants inscrits à l'Université, les élèves des écoles supérieures d'art qui dépendent du ministère de la Culture et de la Communication peuvent bénéficier de bourses en fonction des revenus de leurs parents. Les critères d'attribution et les montants de ces bourses sont les mêmes que ceux appliqués aux étudiants des universités. Pour obtenir une bourse, il faut s'inscrire sur le site du centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)

avant même l'inscription dans une école supérieure d'art. Le CNOUS⁶ pilote le réseau des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Son objectif est de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur en accompagnant leur vie quotidienne.

En outre, un Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture (FNAUAC) a été mis en place par le ministère de la Culture et de la Communication. Il s'agit d'une aide d'urgence permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée entre 6 et 9 mois, à l'étudiant qui rencontre des difficultés pérennes⁷. Cette aide ne peut être cumulée avec les bourses sur critères sociaux. Si l'étudiant n'est pas éligible à cette aide, il convient de vérifier auprès de l'assistante sociale du CROUS dans quelle mesure il peut recourir à une aide d'urgence ponctuelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche⁸.

20- Les bourses permettent-elles de financer entièrement les études ?

Les bourses sont destinées à aider au financement des études supérieures. Elles ne sont pas nécessairement suffisantes pour répondre à tous les besoins de l'étudiant, notamment en ce qui concerne le logement. Elles ne retirent pas l'obligation faite aux parents (art. 203 du Code civil) de subvenir aux besoins de leurs enfants poursuivant des études.

⁶ Site Internet permettant d'accéder aux coordonnées des CROUS : www.cnous.fr

⁷ L'étudiant en difficulté se tournera vers l'établissement en vue de bénéficier de cette aide.

⁸ Voir circulaire du 2 juillet 2009 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

21• Les boursiers sont-ils dispensés des frais de scolarité et de sécurité sociale ?

Dans les écoles nationales, les étudiants boursiers sont dispensés des frais de scolarité et n'acquittent pas non plus les droits d'inscription au régime étudiant de la Sécurité sociale.

Dans les écoles territoriales, un système de remboursement partiel des droits de scolarité est mis en place pour les boursiers à taux zéro, mais tous les boursiers sont exonérés des frais de la Sécurité sociale.

22• Les étudiants des écoles supérieures d'art ont-ils accès aux autres services des CROUS ?

Tous les étudiants des écoles supérieures d'art ont accès aux autres services des CROUS (logements, restauration, actions sociales et culturelles...). Ils peuvent aussi bénéficier d'une aide financière ponctuelle par le biais du fonds national d'aide d'urgence du CNOUS.



Courtesy : Ecole nationale supérieure d'Art de Limoges

• Faire de la recherche

23• Quelle place pour la recherche dans les écoles supérieures d'art ?⁹

La formation à la recherche est présente tout au long du cursus en école supérieure d'art. Elle prend forme, notamment, dans les ateliers de recherche et de création (ARC), plates-formes de recherche réunissant, enseignants, artistes, théoriciens et étudiants autour d'objets de recherche et de thématiques pluridisciplinaires.

- En second cycle (4^{ème} et 5^{ème} années), elle intervient en complément du travail plastique par la rédaction et la soutenance d'un mémoire. Ce dernier est un des outils de réflexion qui permet à l'étudiant de construire son projet de diplôme, d'élaborer une problématique.

Parallèlement, des formations à la recherche en deuxième cycle ont été mises en place ces dernières années en collaboration avec l'Université. C'est le cas notamment du master 2 de l'École européenne supérieure de l'image (EESI) consacré aux arts numériques, avec l'université de Poitiers et d'autres partenaires et des master de l'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI/Les ateliers) en partenariat avec l'université Paris I et Telecom ParisTech, l'université Paris 8 et le CNAM, l'université de Marne-la-Vallée et l'école des Ponts et Chaussées, l'école Centrale et le CELSA...

- Au delà du second cycle, un certain nombre d'écoles supérieures d'art proposent des post-diplômes. Leur vocation est de permettre à des étudiants, des artistes et/ou des professionnels déjà engagés dans leur carrière, de réaliser un projet en s'appuyant sur les ressources de l'école et de son environnement artistique et culturel (mise en relation avec les milieux professionnels,

9 Lire « Dossier 1959-2010 la recherche au ministère de la culture », *Culture et recherche* n° spécial 122-123, printemps-été 2010, téléchargeable sur le site Internet :

www.culture.gouv.fr/nav/index-docum.html

« *La recherche en art (s)* », Editions MF, janvier 2011, livre publié en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication et le Collège international de philosophie, renseignements sur le site Internet :

www.editions-mf.com

immersion dans des lieux de production et de diffusion de l'art contemporain, partenariat avec les entreprises).

Ces post-diplômes sont en général ouverts sur des collaborations avec d'autres écoles supérieures d'art ou universités à l'étranger, et accueillent des candidats de toutes nationalités. Ils développent un projet particulier dans le champ de l'art contemporain, du design ou du graphisme et sont aujourd'hui proposés par l'École supérieure d'art et design d'Amiens, l'École européenne supérieure de l'image d'Angoulême-Poitiers, l'École d'art de la communauté de l'agglomération d'Annecy, l'École nationale des beaux-arts de Lyon, l'École supérieure d'art et de design de Reims, l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (programme de recherche La Seine), le Pavillon, unité pédagogique du Palais de Tokyo, l'École supérieure d'art et de design de Saint-Etienne ou l'École supérieure des beaux-arts de Nantes...

De son côté, le Studio national des arts contemporains du Fresnoy de Tourcoing offre le cadre d'une recherche artistique de niveau Bac+7.

En outre, il existe des équipes de recherche en art au sein des écoles supérieures d'art soutenues notamment par la Direction générale de la création artistique dans le cadre des appels à projet du ministère¹⁰. Ces équipes sont composées d'artistes et d'enseignants des écoles, mais aussi de chercheurs de laboratoires universitaires et d'étudiants.

10 Lire « Etat de la recherche 2001-2008 – Délégation aux arts plastiques », téléchargeable sur le site Internet :

www.culture.gouv.fr/dap/dap/index-dap.html

« Enseignement supérieur et recherche », *Culture et recherche* n°120, été 2009, téléchargeable sur le site Internet :

www.culture.gouv.fr/editions/r-cr.html

• Insertion professionnelle

24• À quoi mènent les études en écoles supérieures d'art ?

Un grand nombre d'artistes actuellement reconnus sont passés par une des écoles relevant du ministère de la Culture et de la Communication.

Pour ne citer que quelques noms : Annette Messager, Daniel Buren, Gérard Garouste, Claude Viallat, Christian Boltanski, Fabrice Hybert, Tatiana Trouvé, Xavier Veilhan, ou plus récemment Anri Sala, Philippe Parreno, Pierre Huyghe, Dominique Gonzalez-Foerster et Bojan Sarcevic.

À côté de la carrière artistique, qui ne concerne nécessairement qu'un petit nombre d'anciens étudiants, les écoles supérieures d'art mènent à des professions très diverses, de l'enseignement au graphisme, au design en passant par la conception de sites Internet ou la mode...¹¹

Les études¹² menées s'accordent sur un certain nombre de points essentiels :

- Les diplômés d'écoles supérieures d'art connaissent des parcours d'insertion assez voisins de ceux des autres diplômés de l'enseignement supérieur. En moyenne, 80 % d'entre eux sont insérés professionnellement et 40% créent leur propre agence.

- La majorité des diplômés exercent une activité, de façon prédominante dans la sphère artistique professionnelle, à l'issue d'un parcours d'insertion de quelques mois. Un petit nombre de diplômés poursuivent leur parcours de formation ; ils s'orientent pour certains vers les cursus universitaires (troisième cycle, préparation aux concours d'enseignement etc.).

- Le nombre d'anciens étudiants qui exercent à titre principal comme artistes (inscrits à la Maison des artistes et tirant l'essentiel de leur revenu de la vente de leurs œuvres) est peu important, mais à l'inverse, une grande partie des artistes reconnus sont passés par une école supérieure d'art.

- La pluriactivité est également l'un des traits dominants de ces parcours d'insertion : les diplômés exercent souvent plusieurs activités simultanées qui sont autant de sources de revenus (enseignant et artiste indépendant, par exemple). Mais l'image de l'artiste qui doit avoir un travail accessoire n'ayant rien à voir avec la création est elle aussi un cliché. Cette pluriactivité se fait le plus souvent dans le champ artistique et l'enseignement est une des voies prépondérantes.

- Les étudiants issus de l'option art s'orientent souvent vers l'enseignement et la médiation, tout en poursuivant une pratique artistique ; les étudiants en design et en communication s'orientent vers les nombreuses professions liées aux arts visuels et au design, et vers les nouveaux métiers liés à la création numérique.

11 Voir les métiers auxquels conduisent les diplômes d'arts plastiques en annexe 1.

12 Lire les études de Gilles Galodé et de Magali Danner (IREDU/CNRS) sur l'insertion des étudiants après le diplôme, disponibles sur le site : <http://halshs.archives-ouvertes.fr>

• Enseigner

25- Comment sont recrutés les enseignants dans les écoles supérieures d'art ?

Le mode de recrutement est fonction du statut de l'école.

- Pour les écoles territoriales, depuis le 1^{er} janvier 2010, l'organisation des concours de recrutement de l'ensemble des professeurs est transférée du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) aux 25 centres de gestion coordinateurs. Les candidats ayant réussi le concours sont inscrits sur une liste d'aptitude, ce qui leur permet de se présenter aux postes ouverts dans les écoles territoriales.

Les concours ont lieu en principe tous les trois, quatre ans en fonction de la demande des collectivités.

Renseignements : www.cdqip.fr

- Pour les écoles nationales préparant aux diplômes nationaux, un concours est organisé par le ministère de la Culture et de la Communication.

Renseignements :
Ministère de la Culture et de la Communication,
Permanence d'accueil du Pôle politique de recrutement et parcours professionnels du lundi au vendredi de 14 à 17 heures
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. 01 40 15 80 00
Site Internet : <http://concours.culture.gouv.fr>

Le concours a lieu tous les ans. Les postes sont ouverts par disciplines d'enseignement (par exemple : histoire des arts, peinture, dessin, photographie, sculpture, design d'objet, design d'espace, infographie et création multimédia).

- Pour les écoles nationales offrant des cursus spécifiques, le recrutement est effectué par l'école elle-même suivant des modalités qu'elle détermine. Les renseignements doivent être pris auprès de ces établissements.

26- Un enseignant peut-il passer d'une école territoriale à une école nationale et inversement ?

La mobilité est possible pour les enseignants titulaires, via un détachement. Il est également possible d'enseigner à temps complet dans une école et de donner quelques heures dans une autre école (sous réserve d'une autorisation de cumul de rémunération).

27- Est-il nécessaire d'être de nationalité française pour passer un concours ?

Le recrutement de professeurs titulaires est ouvert à tout ressortissant des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, remplissant les conditions. Il n'existe aucune restriction de nationalité pour le recrutement de professeurs contractuels.

28- Quel est le statut d'un enseignant en école supérieure d'art ?

Il n'existe pas de statut unique : les écoles supérieures d'art publiques comptent des titulaires, des contractuels (à temps complet ou incomplet), mais aussi des intervenants ponctuels rémunérés à la vacation ou en honoraires.

29- Quels diplômes sont demandés pour enseigner dans les écoles supérieures d'art ?

Les diplômes requis pour se présenter aux concours de recrutement de professeurs titulaires sont de niveau Bac + 3 pour les écoles territoriales et Bac + 5 pour les écoles nationales.

Le concours est aussi ouvert aux candidats qui ne remplissent pas cette condition de diplôme, mais dont la pratique artistique a été reconnue par une commission qui se réunit avant les épreuves.

Un engagement artistique et/ou théorique dans la création contemporaine est dans tous les cas indispensable.

30- Comment se présenter aux concours du ministère de l'Éducation nationale ? De la ville de Paris ?

L'enseignement des arts plastiques dans les lycées et collèges est assuré par des professeurs titulaires de l'agrégation, du Capes ou du Capet d'arts plastiques qui peuvent également enseigner dans les écoles supérieures d'arts appliqués. La formation aux concours de l'agrégation, du Capes et du Capet est assurée par les universités (arts plastiques, histoire de l'art). Certaines écoles supérieures d'art ont passé des accords avec des universités pour ces formations.

Le diplôme national supérieur d'expression plastique – diplôme de créateur concepteur en expressions plastiques – (DNSEP) et les diplômes d'école conférant grade de master, inscrits au niveau I de la certification professionnelle, permettent de se présenter aux concours de l'Éducation nationale.

Renseignements :
Ministère de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75007 Paris
Tél. 01 55 55 10 10
Site Internet : www.education.gouv.fr

La ville de Paris organise elle aussi des recrutements de professeurs d'arts plastiques pour les écoles élémentaires.

Renseignements :
Ville de Paris
bureau du recrutement
2, rue Lobau
75196 Paris Cedex 04
Site Internet : www.paris.fr

Pour ce qui est des recrutements dans les écoles d'arts appliqués de la Ville de Paris (Boule, Duperré, etc.), il convient de se renseigner auprès de chaque établissement.

31- Comment intervenir en milieu scolaire ? Auprès d'autres publics ? Peut-on s'y former ?

Il existe plusieurs dispositifs faisant appel à des intervenants artistes ou professionnels de la création. Les projets relèvent de l'initiative des établissements (écoles, collèges, lycées ou universités). Des formations de plasticiens intervenants existent auprès d'écoles supérieures d'art (Strasbourg et Bourges). Ces formations ne sont pas exclusivement destinées à l'intervention auprès de publics scolaires et l'école nationale d'art de Bourges propose par exemple une formation axée sur l'intervention en milieu hospitalier.

• Quelques définitions

32• Que signifient les termes « habilitation », « habilité » ?

Le terme « habilitation » s'applique aux écoles supérieures d'art qui sont autorisées à préparer aux diplômes nationaux délivrés par le ministère de la Culture et de la Communication. Une école est habilitée lorsque son projet pédagogique, ses locaux, les moyens mis en œuvre correspondent à un niveau d'exigence conforme à la présentation d'étudiants à des diplômes nationaux.

33• Que signifient les termes « agrément », « agréé » ?

A côté des diplômes nationaux, il existe des diplômes d'école sanctionnant des cursus spécifiques organisés par des écoles supérieures d'art appartenant au réseau relevant du ministère de la Culture et de la Communication. Les étudiants bénéficient des mêmes avantages sociaux que ceux inscrits dans les cursus menant aux diplômes nationaux.

34• Que signifie « inscription au répertoire national de certifications professionnelles » ?

Un certain nombre de diplômes d'écoles d'art publiques ou privées sont inscrits au Répertoire national de certifications professionnelles (RNCP). Le niveau d'inscription vise à évaluer le niveau de qualification professionnelle des étudiants diplômés. Le niveau I (le plus élevé) correspond à des fonctions d'expertise et de stratégie, le niveau II à des fonctions autonomes d'encadrement et de conception, le niveau III à des fonctions d'encadrement intermédiaire impliquant des connaissances techniques supérieures.

L'ensemble des diplômes d'arts plastiques à Bac + 5 (DNSEP et diplômes d'école) du

ministère de la Culture et de la Communication sont inscrits au niveau I. Le DNAT est inscrit au niveau II.

35• Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience (VAE) ?

En application de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, le dispositif de validation des acquis de l'expérience a pour objet de permettre la validation de l'expérience, professionnelle ou bénévole, d'au moins trois ans en relation avec le diplôme postulé en vue de l'obtention de tout ou partie de ce diplôme. Ce dispositif a été mis en place dans le réseau des écoles supérieures d'art depuis 2006.¹³

¹³ Voir la liste des centres de validation et des diplômes délivrés en annexe 5.



Le Fresnoy-Studio national des arts contemporains, plateau de tournage
Crédits photo : Olivier Anselot

Annexes

1) Métiers des arts plastiques

2) Ecoles supérieures d'art préparant à des diplômes nationaux

3) Options proposées :

*** Art**

*** Design**

*** Communication**

4) Ecoles supérieures d'art préparant à des diplômes d'école

5) VAE :

*** Centres de validation et diplômes nationaux délivrés**

*** Centres de validation et diplômes d'école délivrés**

● Métiers des arts plastiques

Les titulaires des diplômes d'arts plastiques peuvent exercer leur profession dans tous les secteurs d'activité avec des statuts variés : indépendant ou libéral, gérant de société, salarié, fonctionnaire de l'Etat ou des collectivités territoriales...

1/ Métiers de la création artistique

Il s'agit de fonctions de conception et de production d'expressions plastiques destinées à être reçues par un public et réalisées sur tous types de supports et de matériaux, dans le champ de la création en arts plastiques : arts visuels, design, communication visuelle.

Ces fonctions s'exercent à titre principal dans les métiers suivants :

- artiste plasticien - peintre, graveur, sculpteur,
- illustrateur,
- créateur de BD,
- photographe,
- vidéaste, cinéaste,
- auteur d'œuvres audiovisuelles,
- auteur du multimédia interactif,
- créateur - concepteur en design graphique, design de produit, d'espace et d'environnement,
- designer (industriel, textile...)
- scénographe, muséographe.

2/ Métiers de l'expertise

Il s'agit de fonctions d'expertise et de diffusion artistique.

Ces fonctions s'exercent à titre principal dans les métiers suivants :

- directeur artistique, chef de projet artistique,
- directeur de communication,
- responsable de conception et de développement de produits et de services,
- commissaire d'exposition,
- critique d'art.

3/ Métiers de la médiation

Il s'agit de fonctions de transmission des savoirs dans le cadre d'un enseignement artistique supérieur et de fonctions de recherche intellectuelle, artistique et scientifique, dans et sur les processus de création.

Ces fonctions s'exercent à titre principal dans les métiers suivants :

- professeur d'arts plastiques,
- artiste intervenant en milieu scolaire ou hospitalier,
- auteur de logiciels multimédia,
- créateur - concepteur en design industriel et multimédia.

4/ Métiers de la conservation - restauration d'œuvres d'art

Ces métiers ne concernent qu'un très petit nombre de diplômés. Seules les écoles de Tours et d'Avignon proposent une option conservation - restauration.

- restaurateur d'œuvres d'art.

• Écoles supérieures d'art préparant à des diplômes nationaux

ECOLES NATIONALES

BOURGES

École nationale supérieure d'art

DNAP et DNSEP option art

7, rue Edouard-Branly

BP 297

18006 Bourges Cedex

Tél. : 02 48 69 78 78

Fax : 02 48 69 78 84

Site Internet : www.ensa-bourges.fr

Mél : contact@ensa-bourges.fr

NICE

École nationale supérieure d'art de Nice

Villa Arson

DNAP et DNSEP option art

20, avenue Stéphen-Liégeard

06105 Nice Cedex 2

Tél. 04 92 07 73 73

Fax : 04 93 84 41 55

Site Internet : www.villa-arson.org

Mél : communication@villa-arson.org

CERGY-PONTOISE

École nationale supérieure d'art

DNAP options art et communication ;

DNSEP option art

2, rue des Italiens

95000 Cergy-Pontoise

Tél. : 01 30 30 54 44

Fax : 01 30 38 38 09

Site Internet : www.ensapc.fr

Mél : accueil@ensapc.fr

DIJON

École nationale supérieure d'art

DNAP options art et design

DNSEP options art et design mention design d'espace

3, rue Michelet

21000 Dijon

Tél. : 03 80 30 21 27

Fax : 03 80 58 90 65

Site Internet : www.ensa-dijon.fr

Mél : biblio@ensa-dijon.fr

LIMOGES

École nationale supérieure d'art

DNAP options art et design ;

DNSEP option art et option art mention design d'objet

19, avenue Martin-Luther-King

87000 Limoges

Tél. : 05 55 43 14 00

Fax : 05 55 43 14 01

Site Internet : www.ensa-limoges-aubusson.fr

Mél : accueillimoges@ensa-l-a.fr

NANCY

École nationale supérieure d'art

DNAP et DNSEP options art, design et communication

1, avenue Boffrand

BP 13129

54013 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 41 61 61

Fax : 03 83 28 78 60

Site Internet : www.ensa-nancy.fr

Mél : ecole.art@ensa-nancy.fr

ECOLES TERRITORIALES

AIX-EN-PROVENCE

École supérieure d'art

DNAP et DNSEP option art

1, rue Emile-Tavan

13100 Aix-en-Provence

Tél. : 04 42 91 88 70

Fax : 04 42 91 88 69

Site Internet : www.ecole-art-aix.fr

Mél : secretariat@ecole-art-aix.fr

AMIENS

École supérieure d'art et de design

DNAP option design

DNSEP option design mention design graphique

40, rue des Teinturiers

80000 Amiens

Tél. : 03 22 66 49 90

Fax : 03 22 66 49 91

Site Internet : www.esad-amiens.fr

Mél : esad@amiens-metropole.com

ANGOULEME-POITIERS

École européenne supérieure de l'image (EESI)

DNAP option art et option art mention bande dessinée /
mention images animées

DNAP et DNSEP option art mentions bande dessinée /
création numérique / pratiques émergentes

▪ Site Angoulême

134, rue de Bordeaux

16000 Angoulême

Tél. : 05 45 92 66 02

Fax : 05 45 94 92 28

Site Internet : www.eesi.eu/site/index.php

Mél : contact@eesati.fr

▪ Site Poitiers

26, rue Jean-Alexandre

86000 Poitiers

Tél. : 05 49 88 96 53

Fax : 05 49 88 24 46

Site Internet : www.eesi.eu/site/index.php

Mél : contact@eesati.fr

ANNECY

École d'art de la communauté de l'agglomération d'Annecy et des Pays de Savoie

DNAP option art et design mention design et espace

DNSEP option art

52 bis, rue des Marquisats

74000 Annecy

Tél. : 04 50 33 65 50

Fax : 04 50 33 65 55

Site Internet : <http://ea-agglo-annecy.fr/>

Mél : beauxarts@agglo-annecy.fr

AVIGNON

École d'art - Hôtel de Montfaucon

DNAP options art et art mention approches de la conservation
et de la restauration des œuvres peintes

DNSEP option art mentions création-instauraton /
conservation-restauration

7, rue Violette

84000 Avignon

Tél. : 04 90 27 04 23

Fax : 04 90 86 46 10

Site Internet : www.avignon.fr

Mél : secretariat.ecole-beaux-arts@mairie-avignon.com

BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ

École supérieure d'art des Rocailles

DNAP option art mention industries culturelles

11, rue Moussempe

64200 Biarritz

Tél. : 05 59 47 80 02

Fax : 05 59 41 12 09

Site Internet : www.esa-rocailles.fr

Mél : contact@esarocailles.fr

BESANÇON/FRANCHE-COMTE

École régionale des beaux-arts

DNAP et DNSEP options art et communication

12, rue Denis-Papin

25000 Besançon

Tél. : 03 81 87 81 30

Fax : 03 81 88 60 94

Site Internet : www.erba.besancon.com

Mél : christelle.robert@besancon.fr

BORDEAUX

École d'enseignement supérieur d'art

DNAP options art, communication et design

DNSEP option art

7, rue des Beaux-arts

33800 Bordeaux

Tél. : 05 56 33 49 10

Fax : 05 56 31 46 23

Site Internet : www.mairie-bordeaux.fr

Mél : ecole@mairie-bordeaux.fr

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES-

École européenne supérieure d'art de Bretagne

DNAT option design d'espace et option design graphique
mention médias interactifs

et réseaux ;

DNAP options art, design et communication ;

DNSEP option art ; option communication mention design
graphique et édition / mention éditions d'auteur –

médiatisations ; option design .

▪ Site Brest

18, rue du Château

29200 Brest

Tél. : 02 98 00 87 20

Fax : 02 98 00 87 88

Site Internet : www.esa-brest.fr

Mél : courrier@esa-brest.fr

▪ **Site Lorient**

1, avenue de Kergoise
56100 Lorient
Tél. : 02 97 35 31 70
Fax : 02 97 35 31 79
Site Internet : <http://esa.lorient.fr/>
Mél : ecole.sup.art@mairie-orient.fr

▪ **Site Quimper**

8, esplanade François-Mitterrand
29000 Quimper
Tél. : 02 98 55 61 57
Fax : 02 98 55 70 51
Site Internet : www.esa-quimper.fr
Mél : contact@esbac-quimper.org

▪ **Site Rennes**

34, rue Hoche
35000 Rennes
Tél. : 02 23 62 22 60
Fax : 02 23 62 22 69
Site Internet : www.erba-rennes.fr
Mél : erba@ville-rennes.fr

CAEN/CHERBOURG

École supérieure d'arts & médias

DNAT option design graphique ;
DNAP option art et communication ;
DNSEP option art mention espace-corps / mention image-
langage / mention éditions / mention intermédias

▪ **Site de Caen**

17, cours Caffarelli
14000 Caen
Tél. : 02 14 37 25 00
Fax : 02 14 37 25 01
Site Internet : www.unicaen.fr/beaux-arts
Mél : erba@agglo-caen.fr

▪ **Site Cherbourg**

109, avenue de Paris
50100 Cherbourg -Octeville
Tél. : 02 33 43 33 74
Fax : 02 33 43 22 03
Site : www.ville-cherbourg.fr
Mél : esba.cherbourg-octeville@wanadoo.fr

CAMBRAI

École supérieure d'art

DNAP et DNSEP option communication
7, rue du Paon
BP 361
59407 Cambrai cedex
Tél. : 03 27 72 78 78
Fax : 03 27 72 78 79
Site Internet : www.esa-cambrai.net
Mél : cambrai@esa-npdc.net

CHALON-SUR-SAONE

École media art Fructidor

DNAP option art
34, rue Fructidor
71100 Chalon-sur-Saône
Tél : 03 85 48 14 11
Fax : 03 85 94 75 93
Site Internet : www.emafructidor.com
Mél : ecole.art@chalonsursaone.fr

CLERMONT-FERRAND

École supérieure d'art de Clermont Métropole

DNAP et DNSEP option art
25, rue Kesler
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 17 36 10
Fax. : 04 73 17 36 11
Site Internet : www.esacc.fr
Mél : esa@agglo-clermont.fr

FORT-DE-FRANCE (MARTINIQUE)

Institut régional d'art visuel

DNAT option design graphique ;
DNAP et DNSEP options art et design
Rue Carlos-Finlay
97200 Fort-de-France
Tél. : 05 96 60 65 29
Fax : 05 96 63 74 09
Site Internet : www.cr-martinique.fr/francais/institution/etabliss-public/iravm.htm
Mél : communication@iravm.com

GRENOBLE-VALENCE

École supérieure d'art et design

DNAT option design graphique ;
DNAP et DNSEP option art et DNSEP option design mention
design graphique

▪ **Site Grenoble**

25, rue Lesdiguières
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 86 61 30
Fax : 04 76 85 28 18
Site Internet : www.esag.fr
Mél : esag.info@ville-grenoble.fr

▪ **Site Valence**

Place des Beaux-arts
26000 Valence
Tél. : 04 75 79 24 00
Fax : 04 75 79 24 40
Site Internet : www.erba-valence.fr
Mél : erba@erba-valence.fr

LE HAVRE-ROUEN

École supérieure d'art et design

DNAP options art et design mention design graphique et interactivité

DNSEP option art mention espaces spécifiques / mention design graphique et interactivité

▪ Site Le Havre

65, rue Demidoff

76600 Le Havre

Tél. : 02 35 53 30 31

Fax : 02 35 24 04 38

Site Internet : www.esah-lehavre.fr

Mél : esah@esah-lehavre.fr

▪ Site Rouen

186, rue Martainville

76000 Rouen

Tél. : 02 35 71 38 49

Fax : 02 35 07 45 81

Site Internet : www.apparaître.com

Mél : erba.rouen1@wanadoo.fr

LE PORT (REUNION)

École des beaux-arts de la Réunion

DNAP options art, communication et design ;

DNSEP option art mention paysage

102, avenue du 20-décembre-1848

BP 246

97826 Le Port Cedex

Tél. : 02 62 43 08 01

Fax : 02 62 43 08 02

Site Internet : www.esbareunion.fr

Mél : contact@esbareunion.com

LYON

École nationale supérieure des beaux-arts

DNAT options design graphique et de design de produit mention textile ;

DNAP options art et design d'espace ;

DNSEP options art et design

Les Subsistances

8 bis, quai St-Vincent

69001 Lyon

Tél. : 04 72 00 11 71

Fax : 04 72 00 11 70

Site Internet : www.ensba-lyon.fr

Mél : infos@ensba-lyon.fr

MARSEILLE-MEDITERRANEE

École supérieure des beaux-arts

DNAT option design d'espace ;

DNAP et DNSEP options art et design

184, av. de Luminy

13009 Marseille

Tél. : 04 91 82 83 10

Fax : 04 91 82 83 11

Site Internet : www.esbam.fr

Mél : sballongue@mairie-marseille.fr

METZ-EPINAL

École supérieure d'art de Lorraine

DNAT option design graphique mention image et narration ;

DNAP options art et communication ;

DNSEP option art mention dispositifs multiples / mention systèmes graphiques et narratifs

▪ Site Metz

1, rue de la Citadelle

57000 Metz

Tél. : 03 87 39 61 30

Fax : 03 87 75 06 16

Site Internet : <http://esamm.metzmetropole.fr>

Mél : bchirre@metzmetropole.fr

▪ Site Epinal

15, rue des Jardiniers

88000 Epinal

Tél. : 03 29 68 50 66

Fax : 03 29 33 06 42

Site Internet : www.esae.fr

Mél : ecole.image@wanadoo.fr

MONTPELLIER

École supérieure des beaux-arts de Montpellier

Agglomération

DNAP et DNSEP option art

130, avenue Yéhudi-Menuhin

34000 Montpellier

Tél. : 04 99 58 32 85

Fax : 04 99 58 32 86

Site Internet : www.esbama.free.fr

Mél : esbama@montpellier-agglo.com

NANTES

École supérieure des beaux-arts de Nantes

Métropole

DNAP options art, communication et design

DNSEP option art

Place Dulcie September

BP 20119

44001 Nantes Cedex 11

Tél. : 02 40 35 90 20

Fax : 02 40 35 90 69

Site Internet : www.erba-nantes.fr

Mél : secretariat.erban@mairie-nantes.fr

NIMES

École supérieure des beaux-arts

DNAP et DNSEP option art

Hôtel Rivet

10, Grand Rue

30000 Nîmes

Tél. : 04 66 76 70 22

Fax : 04 66 76 74 06

Site Internet : www.nimes.fr

Mél : ecole.beauxarts@ville-nimes.fr

ORLEANS

École supérieure d'art et de design

DNAT option design graphique
DNAP options communication (design visuel), design d'espace et design de produit ;
DNSEP option design mention design visuel et graphique / mention design objet et espace
14, rue Dupanloup
45000 Orléans
Tél. : 02 38 79 24 67
Fax : 02 38 79 21 16
Site Internet : www.iav-orleans.com
Mél : iav@ville-orleans.fr

PAU-TARBES

École supérieure d'art des Pyrénées

DNAT option design produit ;
DNAP options art et design mention design graphique multimedia
DNSEP options art et art mention art – céramique / mention design graphique multimédia

▪ Site Pau

Villa Formose
74, allée Morlaas
64000 Pau
Tél. : 05 59 02 20 06
Fax : 05 59 90 34 85
Site Internet : www.esac-pau.fr
Mél : administration@esac-pau.fr

▪ Site Tarbes

Jardin Massey
Place Henri-Borde
65000 Tarbes
Tél. : 05 62 93 10 31
Fax : 05 62 93 16 17
Site Internet : www.esac-tarbes.com
Mél : ecole-arts@mairie-tarbes.fr

PERPIGNAN

Haute école d'art (Heart)

DNAP et DNSEP option art
3, rue du Maréchal-Foch
BP 931
66931 Perpignan
Tél. : 04 68 66 31 84
Fax : 04 68 35 68 51
Site Internet : www.mairie-perpignan.fr
Mél : heart@mairie-perpignan.com

REIMS

École supérieure d'art et de design

DNAP options art et design mention design objet-espace / mention design graphique et DNSEP options art, design mention design objet-espace / mention design graphique et multimédia / mention design culinaire
12, rue Libergier
51100 Reims
Tél. : 03 26 35 36 40
Fax : 03 26 35 36 48
Site Internet : www.esad-reims.fr
Mél : contact@mairie-reims.fr

SAINT-ETIENNE

École supérieure d'art - Cité du design

DNAP options art et design
DNSEP options art et design mention design graphique et media
3, rue Javelin Pagnon
42048 Saint-Etienne Cedex 1
Tél. : 04 77 47 88 00
Fax : 04 77 47 88 01
Site Internet : www.artschool-st-etienne.com
Mél : info@esadse.fr

STRASBOURG- MULHOUSE

Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts

DNAP options art, design, design mention scénographie, art et design mention objet, communication mention graphisme, ou mention didactique visuelle ou mention illustration ;
DNSEP options art, art mention objet ; communication mention didactique visuelle / mention illustration / mention graphisme ; design mention scénographie / mention graphique / mention textile

▪ Site Strasbourg

1, rue de l'Académie
67000 Strasbourg
Tél. : 03 69 06 37 84
Fax : 03 69 06 37 61
Site Internet : www.esad-stg.org
Mél : esad@esad-stg.org

▪ Site Mulhouse

Le Quai École supérieure d'art
3, quai des Pêcheurs
68200 Mulhouse
Tél. : 03 69 77 77 20
Fax : 03 89 59 40 43
Site Internet : www.lequai.fr
Mél : esa@lequai.fr

TOULON

École supérieure d'art de Toulon-Provence-Méditerranée Communauté d'agglomération

DNAT option design d'espace ;
DNAP et DNSEP option art
168, boulevard du Commandant Nicolas
83000 Toulon
Tél. : 04 94 62 01 48
Fax : 04 94 62 78 80
Site Internet : www.esart-tpm.fr
Mél : ebat.1@wanadoo.fr

TOULOUSE

École supérieure des beaux-arts

DNAP et DNSEP options art, communication et design
5, quai de la Daurade
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 22 29 98
Fax : 05 61 22 24 21
Site Internet : www.esba-toulouse.org
Mél : ecole.beaux.arts@mairie-toulouse.fr

TOURCOING- DUNKERQUE
École supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais
DNAP et DNSEP option art

▪ **Site Tourcoing**

36 bis, rue des Ursulines
59200 Tourcoing
Tél. : 03 59 63 43 20
Fax : 03 20 11 21 81
Site Internet : www.ersep-tourcoing.net
Mél : ersep@ville-tourcoing.fr

▪ **Site Dunkerque**

930, avenue de Rosendaël
59240 Dunkerque
Tél. : 03 28 63 72 93
Fax : 03 28 59 21 96
Site Internet : www.ville-dunkerque.fr
Mél : erba@ville-dunkerque.fr

TOURS-ANGERS-LE MANS

École supérieure des beaux-arts

DNAP options art et art mention approches de la conservation
et de la restauration des œuvres sculptées ; design ;
communication ;
DNSEP options art et art mention conservation-restauration
des œuvres sculptées ; design et design mention espace de la
cité / mention sonore ; communication.

▪ **Site Tours**

Jardin François-1^{er}
BP 31152
37011 Tours Cedex 01
Tél. : 02 47 05 72 88
Fax : 02 47 66 27 34
Site Internet : www.esbat-tours.fr
Mél : esbat-communication@ville-tours.fr

▪ **Site Angers**

Hôtel d'Ollone
72, rue de Bressigny
49100 Angers
Tél. : 02 41 24 13 50
Fax : 02 41 87 26 49
Site Internet : www.esba-angers.eu
Mél : esba@ville.angers.fr

▪ **Site Le Mans**

28, avenue Rostov-sur-le-Don
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 47 38 53
Fax : 02 43 47 49 65
Site Internet : www.esba-lemans.fr
Mél : esba@ville-lemans.fr

VALENCIENNES

École des beaux-arts

DNAP et DNSEP options art et design mention design
d'espace
132, av. du Faubourg de Cambrai
59300 Valenciennes
Tél. : 03 27 22 57 59 ou 63
Fax : 03 27 22 57 60
Site Internet : <http://ecoledesbeauxarts.valenciennes.fr>
Mél : eba@ville-valenciennes.fr

• Option art

Cette option est généralement consacrée à la formation d'artistes qui feront le choix d'exercer leurs compétences et savoirs artistiques au sein de la communauté artistique, principalement par des expositions d'œuvres, sous toutes les formes possibles, dans des lieux dédiés, sur le territoire national comme dans le circuit international.

DNAP option art

AIX-EN-PROVENCE - École supérieure d'art

ANGOULEME-POITIERS - École européenne supérieure de l'image

ANNECY - École d'art de la communauté de l'agglomération d'Annecy

AVIGNON - École d'art

BESANÇON - École régionale des beaux-arts

BORDEAUX - École d'enseignement supérieur d'art

BOURGES - École nationale supérieure d'art

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES - Ecole supérieure d'art de Bretagne

CAEN- CHERBOURG - École supérieure d'arts & médias

CERGY - École nationale supérieure d'art

CHALON-SUR-SAONE - École media art Fructidor

CLERMONT-FERRAND - École supérieure d'art

DIJON - École nationale supérieure d'art

FORT DE-FRANCE - Institut régional d'art visuel

GRENOBLE- VALENCE - École supérieure d'art et design

LE HAVRE - ROUEN - École supérieure d'art et design

LE PORT - École des beaux-arts

LIMOGES - École nationale supérieure d'art

LYON - École nationale supérieure des beaux-arts

MARSEILLE - École supérieure des beaux-arts

METZ - EPINAL - École supérieure d'art de Lorraine

MONTPELLIER - École supérieure des beaux-arts

NANCY - École nationale supérieure d'art

NANTES - École supérieure des beaux-arts

NICE - École nationale supérieure d'art - Villa Arson

NIMES - École supérieure des beaux-arts

PAU - TARBES École supérieure d'arts des Pyrénées

PERPIGNAN - Haute école d'art

REIMS - École supérieure d'art et de design

SAINT-ETIENNE - École supérieure d'art - Cité du design

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts

TOULON - École supérieure d'art

TOULOUSE - École supérieure des beaux-arts

TOURCOING - DUNKERQUE - École supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts

VALENCIENNES - École des beaux-arts

DNAP option art mention images animées

ANGOULEME-POITIERS - École européenne supérieure de l'image (site Poitiers)

DNAP option art mention bande dessinée

ANGOULEME-POITIERS - École européenne supérieure de l'image (site Angoulême)

DNAP option art et design mention objet

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DNAP option art mention industries culturelles

BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ - École supérieure d'art

DNAP option art mention approches de la conservation et de la restauration des œuvres peintes

AVIGNON - École d'art

DNAP option art mention approches de la conservation et de la restauration des œuvres sculptées

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Tours)

DNSEP option art

AIX-EN-PROVENCE - École supérieure d'art

ANNECY - École d'art de la communauté de l'agglomération d'Annecy

BESANÇON - École régionale des beaux-arts

BORDEAUX - École d'enseignement supérieur d'art

BOURGES - École nationale supérieure d'art

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES - Ecole supérieure d'art de Bretagne

CERGY - École nationale supérieure d'art

CLERMONT-FERRAND - École supérieure d'art

DIJON - École nationale supérieure d'art

FORT DE-FRANCE - Institut régional d'art visuel

GRENOBLE- VALENCE - École supérieure d'art et design

LE HAVRE - ROUEN - École supérieure d'art et design (site Rouen)

LIMOGES - École nationale supérieure d'art

LYON - École nationale supérieure des beaux-arts

MARSEILLE - École supérieure des beaux-arts

MONTPELLIER - École supérieure des beaux-arts

NANCY - École nationale supérieure d'art

NANTES - École supérieure des beaux-arts

NICE - École nationale supérieure d'art - Villa Arson

NIMES - École supérieure des beaux-arts

PAU - TARBES École supérieure d'arts des Pyrénées

PERPIGNAN - Haute école d'art

REIMS - École supérieure d'art et de design

SAINT-ETIENNE - École supérieure d'art - Cité du design

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts

TOULON - École supérieure d'art

TOULOUSE - École supérieure des beaux-arts

TOURCOING - DUNKERQUE - École supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts

VALENCIENNES - École des beaux-arts

DNSEP option art mention bande dessinée

ANGOULEME-POITIERS - École européenne supérieure de l'image (site Angoulême)

DNSEP option art mention création numérique

ANGOULEME-POITIERS - École européenne supérieure de l'image (site Poitiers)

DNSEP option art mention pratiques émergentes

ANGOULEME-POITIERS - École européenne supérieure de l'image

DNSEP option art mention objet

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DNSEP option art mention design d'objet

LIMOGES - École nationale supérieure d'art

DNSEP option art mention création-instauration

AVIGNON - École d'art

DNSEP option art mention conservation-restauration

AVIGNON - École d'art

DNSEP option art mention conservation-restauration des œuvres sculptées

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts

DNSEP option art mention paysage

LE PORT - École des beaux-arts

DNSEP option art mention espaces spécifiques

LE HAVRE - ROUEN - École supérieure d'art et design (site Le Havre)

DNSEP option art mention design graphique et interactivité

LE HAVRE - ROUEN - École supérieure d'art et design (site Le Havre)

DNSEP option art mention espace-corps

CAEN- CHERBOURG - École supérieure d'arts & médias

DNSEP option art mention image-langage

CAEN- CHERBOURG - École supérieure d'arts & médias

DNSEP option art mention éditions

CAEN- CHERBOURG - École supérieure d'arts & médias

DNSEP option art mention intermédias

CAEN- CHERBOURG - École supérieure d'arts & médias

DNSEP option art mention dispositifs multiples

METZ - EPINAL - École supérieure d'art de Lorraine
(site de Metz)

**DNSEP option art mention systèmes
graphiques et narratifs**

METZ - EPINAL - École supérieure d'art de Lorraine
(site de Metz)

DNSEP option art mention art - céramique

PAU - TARBES École supérieure d'arts des Pyrénées

**DNSEP option art mention design graphique
multimedia**

PAU - TARBES École supérieure d'arts des Pyrénées

• Option design

Cette option comporte plusieurs spécialités qui ne sont pas limitatives mais qui cadrent de façon large ses caractéristiques : design d'objet ou de produit, design textile, design culinaire, design d'espace, design graphique et design sonore. Au cœur de cette option, le projet personnel de l'étudiant est guidé par, notamment, les notions de projet et de commande, liant les éléments de contextualisation sur les plans sociologiques, urbanistiques, voire industriels.

DESIGN

DNAP option design

AMIENS - École supérieure d'art et de design

BORDEAUX - École d'enseignement supérieur d'art

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES - Ecole supérieure d'art de Bretagne (sites Brest et Rennes)

DIJON - École nationale supérieure d'art

FORT DE-FRANCE - Institut régional d'art visuel

LE PORT - École des beaux-arts

LIMOGES - École nationale supérieure d'art

MARSEILLE - École supérieure des beaux-arts

NANCY - École nationale supérieure d'art

NANTES - École supérieure des beaux-arts

REIMS - École supérieure d'art et de design

SAINT-ETIENNE - École supérieure d'art - Cité du design

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

TOULOUSE - École supérieure des beaux-arts

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Angers)

DNSEP option design

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES - Ecole supérieure d'art de Bretagne (sites Brest et Rennes)

FORT DE-FRANCE - Institut régional d'art visuel

LYON - École nationale supérieure des beaux-arts

MARSEILLE - École supérieure des beaux-arts

NANCY - École nationale supérieure d'art

SAINT-ETIENNE - École supérieure d'art - Cité du design

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

TOULOUSE - École supérieure des beaux-arts

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Angers)

DESIGN D'OBJET OU DE PRODUIT

DNAT option design de produit

PAU - TARBES École supérieure d'arts des Pyrénées (site Tarbes)

DNAP option design objet et espace

ORLEANS - École supérieure d'art et de design

DNAP option design mention objet

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DNAP option design mention design objet-espace

REIMS - École supérieure d'art et de design

DNSEP option design mention design objet-espace

REIMS - École supérieure d'art et de design

DNSEP option design objet et espace

ORLEANS - École supérieure d'art et de design

DESIGN TEXTILE

DNAT option design de produit mention textile

LYON - École nationale supérieure des beaux-arts

DNAP option design mention textile

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Mulhouse)

DNSEP option design mention textile

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Mulhouse)

DESIGN CULINAIRE

DNSEP option design mention design culinaire

REIMS - École supérieure d'art et de design

DESIGN D'ESPACE

DNAT option design d'espace

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES - Ecole supérieure d'art de Bretagne (site Brest)

MARSEILLE - École supérieure des beaux-arts

TOULON - École supérieure d'art

DNAP option design d'espace

LYON - École nationale supérieure des beaux-arts

DNAP option design mention scénographie

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DNAP option design mention espace de la cité

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Le Mans)

DNSEP option design mention scénographie

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Strasbourg)

DNSEP option design mention espace de la cité

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Le Mans)

DNSEP option design mention design d'espace

VALENCIENNES - École des beaux-arts

DIJON - École nationale supérieure d'art

DESIGN GRAPHIQUE

DNAT option design graphique

CAEN- CHERBOURG - École supérieure d'arts & médias (site Caen)

FORT DE-FRANCE - Institut régional d'art visuel

LYON - École nationale supérieure des beaux-arts

ORLEANS - École supérieure d'art et de design

GRENOBLE- VALENCE - École supérieure d'art et design (site Valence)

DNAT option design graphique mention image et narration

METZ - EPINAL - École supérieure d'art de Lorraine (site Epinal)

DNAT option design graphique mention médias interactifs et réseaux

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES - Ecole supérieure d'art de Bretagne (site Rennes)

DNAP option design mention design graphique et interactivité

LE HAVRE - ROUEN - École supérieure d'art et design (site Le Havre)

DNAP option design mention design visuel et graphique

ORLEANS - École supérieure d'art et de design

DNAP option design graphique

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Mulhouse)

DNAP option design mention design graphique multimedia

PAU - TARBES École supérieure d'arts des Pyrénées (site Pau)

DNAP option design mention design graphique et multimedia

REIMS - École supérieure d'art et de design

DNSEP option design mention design graphique

AMIENS - École supérieure d'art et de design

GRENOBLE- VALENCE - École supérieure d'art et design (site Valence)

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts (site Mulhouse)

DNSEP option design mention design graphique et multimedia

REIMS - École supérieure d'art et de design

DNSEP option design mention design visuel et graphique

ORLEANS - École supérieure d'art et de design

DNSEP option design mention design graphique et media

SAINT-ETIENNE - École supérieure d'art - Cité du design

DESIGN SONORE

DNSEP option design mention sonore

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts (site Le Mans)

• Option communication

Cette option forme des créateurs plus en rapport avec les techniques et technologies de la communication, incluant les nouvelles technologies ainsi que la bande dessinée, par exemple, dans les préoccupations artistiques d'un éventail de métiers d'auteurs, de directeurs artistiques, d'artistes multimédia...

DNAP option communication

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts
(site Angers)

BESANÇON - École régionale des beaux-arts

BORDEAUX - École d'enseignement supérieur d'art

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES - Ecole supérieure
d'art de Bretagne (sites Lorient, Rennes)

CAEN- CHERBOURG - École supérieure d'arts & médias (site
Caen)

CAMBRAI - École supérieure d'art

CERGY - École nationale supérieure d'art

LE HAVRE - ROUEN - École supérieure d'art et design
(site Le Havre)

LE PORT - École des beaux-arts

METZ - EPINAL - École supérieure d'art de Lorraine
(site de Metz)

NANCY - École nationale supérieure d'art

NANTES - École supérieure des beaux-arts

ORLEANS - École supérieure d'art et de design

TOULOUSE - École supérieure des beaux-arts

DNAP option communication mention didactique visuelle

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement
supérieur des arts (site Strasbourg)

DNAP option communication mention illustration

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement
supérieur des arts (site Strasbourg)

DNAP option communication mention graphisme

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement
supérieur des arts (site Strasbourg)

DNSEP option communication

TOURS-ANGERS-LE MANS École supérieure des beaux-arts
(site Angers)

BESANÇON - École régionale des beaux-arts

CAMBRAI - École supérieure d'art

NANCY - École nationale supérieure d'art

TOULOUSE - École supérieure des beaux-arts

DNSEP option communication mention didactique visuelle

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement
supérieur des arts (site Strasbourg)

DNSEP option communication mention illustration

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement
supérieur des arts (site Strasbourg)

DNSEP option communication mention graphisme

STRASBOURG - MULHOUSE - Pôle Alsace d'enseignement
supérieur des arts (site Strasbourg)

• Écoles supérieures d'art préparant à des diplômes d'école

PARIS

École nationale supérieure de création industrielle Ensci/Les Ateliers

48, rue Saint-Sabin
75011 Paris

Tél. : 01 49 23 12 12

Fax : 01 49 23 12 96

Diplôme de designer / créateur industriel en cinq ans (inscrit au Répertoire national de certifications professionnelles, niveau I) ;

Diplôme de designer textile en trois ans, accessible à Bac+2,
Mastère spécialisé Création et technologie contemporaine
(accessible à Bac + 5)

Mastère spécialisé Innovation by Design, accessible à Bac + 5

Site Internet : www.ensci.com

PARIS

École nationale supérieure des arts décoratifs (Ensad)

31, rue d'Ulm

75240 Paris Cedex 05

Tél. : 01 42 34 97 00

Fax : 01 42 34 97 85

Diplôme de l'Ensad en cinq ans (mentionnant les spécialités)

Diplôme de concepteur-créateur en arts décoratifs
(inscrit au RNCP, niveau I)

Site Internet: www.ensad.fr

Mél : info@ensad.fr

PARIS

École nationale supérieure des Beaux-Arts (Ensba)

14, rue Bonaparte

75272 Paris Cedex 06

Tél. : 01 47 03 50 00

Fax : 01 47 03 50 80

Diplôme de premier cycle en trois ans

Diplôme national supérieur d'arts plastiques en cinq ans
(inscrit au RNCP, niveau I)

Site Internet : www.ensba.fr

Mél : info@ensba.fr

ARLES

École nationale supérieure de la photographie

16, rue des Arènes

BP 10149 - 13631

Arles cedex

Tél. : 04 90 99 33 33

Fax : 04 90 99 33 59

Diplôme de l'école nationale supérieure de la photographie en
trois ans, accessible à Bac + 2

(inscrit au RNCP, niveau I)

Site Internet : www.ensp-arles.com

TOURCOING

Studio national des arts contemporains/Le Fresnoy

22, rue du Fresnoy

BP 80179

59202 Tourcoing Cedex

Tél : 03 20 28 38 00

Fax : 03 20 28 38 99

Diplôme du Studio national en deux ans, accessible à Bac+ 5

Site Internet : www.lefresnoy.net

Mél : communication@lefresnoy.net

Depuis 2004, les diplômes délivrés par deux écoles étrangères font l'objet d'un accord de reconnaissance : les diplômes de l'École municipale d'arts plastiques de la Principauté de Monaco et la licence en arts plastiques de l'Académie libanaise des beaux-arts.

• VAE : centres de validation et diplômes nationaux délivrés

AIX-EN-PROVENCE

DNAP et DNSEP option art

École supérieure d'art

1, rue Emile-Tavan

13100 Aix-en-Provence

Tél. : 04 42 91 88 70

Fax : 04 42 91 88 69

DNAP et DNSEP option art

Site Internet : www.ecole-art-aix.fr

Mél : secretariat@ecole-art-aix.fr

BESANÇON

École régionale des beaux-arts

DNAP et DNSEP options art et communication

12, rue Denis-Papin

25000 Besançon

Tél. : 03 81 87 81 30

Fax : 03 81 88 60 94

Site Internet : www.erba.besancon.com

Mél : christelle.robert@besancon.fr

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES-

École européenne supérieure d'art de Bretagne

DNAT option design d'espace et option design graphique

mention médias interactifs

et réseaux ;

DNAP options art, design et communication ;

DNSEP option art ; option communication mention design

graphique et édition / mention éditions d'auteur –

médiatisations ; option design .

▪ **Site Brest**

18, rue du Château

29200 Brest

Tél. : 02 98 00 87 20

Fax : 02 98 00 87 88

Site Internet : www.esa-brest.fr

Mél : courrier@esa-brest.fr

▪ **Site Lorient**

1, avenue de Kergoise

56100 Lorient

Tél. : 02 97 35 31 70

Fax : 02 97 35 31 79

Site Internet : <http://esa.lorient.fr/>

Mél : ecole.sup.art@mairie-lorient.fr

▪ **Site Quimper**

8, esplanade François-Mitterrand

29000 Quimper

Tél. : 02 98 55 61 57

Fax : 02 98 55 70 51

Site Internet : www.esa-quimper.fr

Mél : contact@esbac-quimper.org

▪ **Site Rennes**

34, rue Hoche

35000 Rennes

Tél. : 02 23 62 22 60

Fax : 02 23 62 22 69

Site Internet : www.erba-rennes.fr

Mél : erba@ville-rennes.fr

CERGY-PONTOISE

École nationale supérieure d'art

DNAP options art et communication ;

DNSEP option art

2, rue des Italiens

95000 Cergy-Pontoise

Tél. : 01 30 30 54 44

Fax : 01 30 38 38 09

Site Internet : www.ensapc.fr

Mél : accueil@ensapc.fr

LE HAVRE-ROUEN

École supérieure d'art et design

DNAP options art et design mention design graphique et

interactivité

DNSEP option art mention espaces spécifiques / mention

design graphique et interactivité

▪ **Site Le Havre**

65, rue Demidoff

76600 Le Havre

Tél. : 02 35 53 30 31

Fax : 02 35 24 04 38

Site Internet : www.esah-lehavre.fr

Mél : esah@esah-lehavre.fr

▪ **Site Rouen**

186, rue Martainville

76000 Rouen

Tél. : 02 35 71 38 49

Fax : 02 35 07 45 81

Site Internet : www.apparaître.com

Mél : erba.rouen1@wanadoo.fr

LE PORT (REUNION)

École des beaux-arts de la Réunion

DNAP options art, communication et design ;

DNSEP option art mention paysage

102, avenue du 20-décembre-1848

BP 246

97826 Le Port Cedex

Tél. : 02 62 43 08 01

Fax : 02 62 43 08 02

Site Internet : www.esbareunion.fr

Mél : contact@esbareunion.com

LYON**École nationale supérieure des beaux-arts**

DNAT options design graphique et de design de produit
mention textile ;

DNAP options art et design d'espace ;

DNSEP options art et design

Les Subsistances

8 bis, quai St-Vincent

69001 Lyon

Tél. : 04 72 00 11 71

Fax : 04 72 00 11 70

Site Internet : www.ensba-lyon.fr

Mél : infos@ensba-lyon.fr

TOULOUSE**École supérieure des beaux-arts**

DNAP et DNSEP options art, communication et design
5, quai de la Daurade

31000 Toulouse

Tél. : 05 61 22 29 98

Fax : 05 61 22 24 21

Site Internet : www.esba-toulouse.org

Mél : ecole.beaux.arts@mairie-toulouse.fr

• VAE : centres de validation et diplômes d'école délivrés

PARIS

École nationale supérieure de création industrielle, Ensci/Les Ateliers

48, rue Saint-Sabin

75011 Paris

Tél. : 01 49 23 12 12

Fax : 01 49 23 12 96

Diplôme de designer / créateur industriel

Site Internet : www.ensci.com

PARIS

École nationale supérieure des arts décoratifs, Ensad

31, rue d'Ulm

75240 Paris Cedex 05

Tél. : 01 42 34 97 00

Fax : 01 42 34 97 85

Diplôme de concepteur-créateur en arts décoratifs

Site Internet : www.ensad.fr

Mél : info@ensad.fr

PARIS

École nationale supérieure des beaux-arts, Ensba

14, rue Bonaparte

75272 Paris Cedex 06

Tél. : 01 47 03 50 00

Fax : 01 47 03 50 80

Diplôme de premier cycle

Diplôme national supérieur d'arts plastiques

Site Internet : www.ensba.fr

Mél : info@ensba.fr

ARLES

École nationale supérieure de la photographie

16, rue des Arènes - BP 10149 -

13631 Arles Cedex

Tél. : 04 90 99 33 33

Fax : 04 90 99 33 59

**Diplôme de l'école nationale supérieure de la
photographie**

Site Internet : www.ensp-arles.com

Mél : communication@ensp-arles.com

- **Notes**

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

—

Direction générale de la
création artistique
Service des
arts plastiques
62, rue Beaubourg
75003 Paris
Standard :
01 40 15 80 00

—

Département des
écoles supérieures
d'art et de la recherche
Secrétariat :
01 40 15 75 70
(accueil uniquement
sur rendez-vous)

—

Inspection de la
création artistique
Secrétariat :
01 40 15 73 67
et 01 40 15 73 77
(accueil uniquement
sur rendez-vous)

—

www.culture.gouv.fr

